



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ROUTES DEPARTEMENTALES

Sur les routes départementales D142E2, D140, D142, D901 et D140
au le territoire des communes de VERTON, LEPINE et WAILLY-BEAUCAMP

Restriction de la circulation

TRAVAUX

Tirage de câbles et raccordement de la fibre optique

Section hors agglomération

Pendant 45 jours, dans la période du 5 avril au 28 juin 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu la demande du 29 mars 2024, par laquelle SAS BENOIT CHEVRIER, fait connaître que le déroulement des travaux de tirage de câbles et de raccordement de la fibre optique, va nécessiter une restriction de la circulation sur les routes départementales D142E2 du PR 20+093 au PR21+1006, D140 du PR 19+000 au PR 19+530, D142 du PR 10+475 au PR 11+796, D901 du PR 3+700 au PR 5+600, D140 du PR 7+967 au PR 8+158, au territoire des communes de VERTON, LEPINE et WAILLY-BEAUCAMP, pendant 45 jours, dans la période du 05 avril au 28 juin 2024.

Considérant l'information préalable faite auprès de Madame le Maire de la commune de WAILLY-BEAUCAMP et de Messieurs les Maires des communes de VERTON et LEPINE,

Considérant l'information préalable faite auprès de Madame/Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MERLIMONT et de Madame/Monsieur le Commissaire de Police de BERCK,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte sur les routes départementales D142E2 du PR 20+093 au PR21+1006, D140 du PR 19+000 au PR 19+530, D142 du PR 10+475 au PR 11+796, D901 du PR 3+700 au PR 5+600, D140 du PR 7+967 au PR 8+158, au territoire des communes de VERTON, LEPINE et WAILLY-BEAUCAMP, pendant 45 jours, dans la période du 05 avril au 28 juin 2024, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Ces restrictions consisteront en :

- limitation de la vitesse à 50 Km/H,
- limitation de la vitesse à 70 Km/H,
- interdiction de dépasser ou de doubler,
- interdiction de stationner ou de s'arrêter,
- alternat de la circulation réglé par feux tricolores ou manuellement,
- circulation alternée par B15 : C18.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections restreintes, conformément aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Le Directeur de la Maison du Département
Aménagement et Développement Territorial
du Montreuillois - Ternois


Cédric FRESKO

Arrêté numéro EF/CJ : 24-063

Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois
300 Route de Mouriez – B.P. 09 62140 MARCONNELLE
Téléphone : 03.21.90.04.80



AIRON-SAINT-VAAST

Rang-
du-Fliers

RANG-DU-FLIERS

Carte 01

Carte 02

Carte 03

Carte 04

Carte 05

Carte 06

Carte 07

Carte 08

Carte 09

Carte 10

Route de Berck

l'Arche

Pénétrante E de Berck

Pénétrante E de Berck

Verton
VERTON

Verton Route de Wailly

Rue de Groffliers

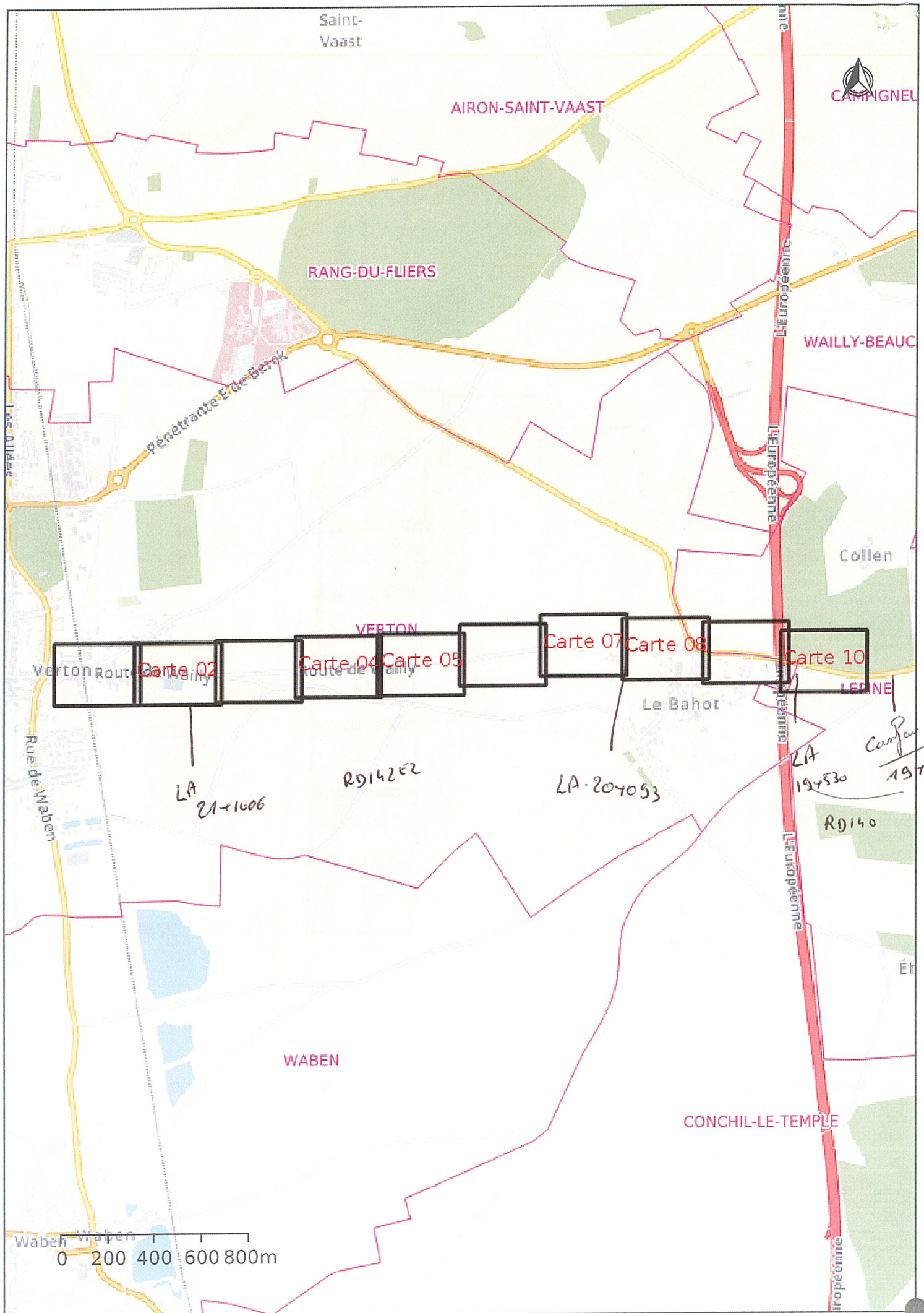
Rue de Waben

Communauté
de Communes
Opale
Sud

WABEN

GROFFLIERS

0 200 400 600 800m



Carte plan



Wailly-Beaucamp

Wailly-Beaucamp

WAILLY-BEAUCAMP

ROUTE

Collen

Carte 01

Carte 02

Carte 03

Carte 04

Carte 05

Carte 06

Carte 07

Carte 08

Carte 09

Carte 10

LA 5+600.

11+796

LA 10+475.

RD 142

LEPINE

RD 901.

Ébruyères

CONCHIL-LE-TEMPLE

0 200 400 600 800m

Courbe 3+720

Lépine

RD 140 7+967.

RD 8+158

PU

LA

